

utiles à la société, que pouvait-on demander davantage ?”

C'est le 17 février que M. Caron a pris possession de son nouveau poste, en présence des membres du cabinet local et de plusieurs autres dignitaires de la Province. Le Barreau de Québec a saisi cette occasion pour lui présenter l'adresse suivante, qui donne une grande preuve de l'estime que lui portait ce corps distingué :

“ Les membres du Barreau de Québec éprouvent un bien vif plaisir à féliciter Votre-Excellence à l'occasion du témoignage de confiance dont Notre Gracieuse Souveraine vient de vous honorer, en vous investissant de la haute dignité de lieutenant-gouverneur de la Province de Québec. Ils croient devoir en même temps vous exprimer le regret que l'exercice des fonctions auxquelles vous êtes appelé doive interrompre les relations si intimes qui ont existé entre Votre Excellence et le Barreau depuis près de quarante-sept ans, tant